



CONTRAT D'ENTENTE

ESPACE-EXPOSITION - Titre : « **DÉCEMBRE CHEZ EMA - 2017** »

ENTRE L'ARTISTE/ARTISAN exposant :

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Tél. résidence : _____ Cellulaire : _____
Courriel : _____
Site web : _____
Représenté par (s'il y a lieu) : _____

ET « **EMA** » EXPÉRIENCE MÉTIERS D'ART

802 rue des Ursulines, Trois-Rivières, Québec, G9A 5B5 Tél. : _____ **819.840.7890** _____
Représenté par : _____ **Karine Dahan** _____

Information sur les conditions et modalités :

- ✦ Le coût de réservation est fixé à **50 \$** pour l'espace Galerie et payable à la signature du contrat ;
(Par chèque au nom du Regroupement des métiers d'art de la Mauricie)
- EMA prélève un pourcentage de 15 % de la vente d'œuvres ;
- 85 % des revenus de la vente d'œuvres seront remis à l'artiste exposant à la fin de la période d'exposition ;
- La **période d'exposition** est la suivante : **du 1 décembre 2017 au 14 janvier 2018;**
- Le montage se fera à partir du 27 novembre selon un rendez-vous pris avec l'artiste lors de la rencontre d'information qui aura lieu le **vendredi 17 novembre 2017 à 13h30** à E.M.A ;
- Le démontage se fera le : *janvier 2018.*

Initiales : _____ et _____

Clauses d'engagement de l'exposant :

L'exposant s'engage à

- Réaliser l'exposition selon le calendrier prévu ;
- Exposer des œuvres conformes aux critères de qualité du Regroupement des métiers d'art de la Mauricie et **aux photos présentées dans son dossier d'inscription** ;
- Fournir les **emballages spécifiques** (en cas de poids de l'œuvre ou autre particularité) pour les œuvres vendues ;
- Respecter les lieux et les règles de bon voisinage avec les utilisateurs de l'espace boutique ;
- Remettre les lieux dans l'état tel que reçu au début de la période d'exposition et ne faire aucune modification sans préavis (clous, vis, crochets, etc.), sujet à détériorer ce lieu patrimonial ;
- Disposer les éléments de l'exposition de façon à faciliter l'entretien des lieux et le nettoyage du plancher.

Clauses d'engagement de l'espace EMA :

EMA s'engage à

- Mettre à disposition l'espace pour les expositions, selon la surface disponible;
- Apporter l'aide nécessaire pour l'installation des œuvres;
- Assumer les actions nécessaires à la bonne marche des opérations commerciales, promotionnelles, et du fonctionnement administratif;
- Obtenir les permis nécessaires aux diverses activités;
- Établir une programmation des activités.

N.B.

- EMA ne prend aucunement la responsabilité des dommages, bris, vol ou perte des œuvres. Seule une assurance responsabilité, tel que stipulé dans le prêt à usages de la bâtisse Maison Hertel de la Fresnière (entente prise avec la Ville de Trois-Rivières), est en application

Les parties concernées ont lu, compris et accepté les conditions, modalités et les clauses d'engagement.
TOUTES LES PAGES ONT ÉTÉ INITIALIÉES

SIGNÉ À : _____

PAR : _____ DATE _____

ARTISTE/ARTISAN ou son représentant

PAR : _____ DATE _____

Initiales : _____ et _____